

MAUREVILLE

Bulletin annuel

2022



www.mairie-maureville.com



Le mot de Monsieur le Maire

Chères Maurévilloises, Chers Maurévillois,

L'année 2021 s'achève avec une forte augmentation de personnes touchées par la Covid. Ce virus continue d'impacter notre vie au quotidien, nos projets et l'économie du pays.

La réalisation du cabinet dentaire et médical prévue à la zone artisanale de Lourman ne se fera pas et le projet d'aire de covoiturage a pris du retard.

Je constate que l'état de nos routes communales se dégrade. En 2021, nous avons entrepris des travaux de réfection d'une partie de la voirie et nous continuerons en 2022.

Dans un contexte économique difficile, nous avons décidé de ne pas répercuter l'augmentation du prix du repas de la cantine de l'école maternelle et élémentaire aux familles. Cette hausse sera prise en charge par le budget communal.

Malgré les restrictions sanitaires, quelques manifestations ont pu se dérouler. J'en profite pour remercier tous les bénévoles qui s'impliquent dans nos associations communales : Comité des fêtes, Gymnastique volontaire, Association de chasse, Belote, Les Répoupets.

Je voudrai rendre hommage aux personnes qui nous ont malheureusement quittées et tout particulièrement à celles qui ont œuvrées pour la commune.

Je souhaite que cette nouvelle année vous permette de resserrer les liens affectifs que vous partagez avec vos proches et vos amis malgré une situation sanitaire compliquée.

Mon équipe municipale se joint à moi, pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2022 et surtout la santé.

Christian CROUX,
Maire de MAUREVILLE.

Le conseil municipal



Christian CROUX

- Maire
- Profession : Responsable planification

Didier CODECCO

- Premier adjoint, ayant délégation sur :
 - Urbanisme
 - Travaux
 - Espaces verts
 - Patrimoine communal

- Profession : Agriculteur

Sébastien DERAMOND

- Second adjoint, ayant délégation sur :
 - Vie associative
 - Marché de plein vent
 - Environnement
 - Communication
 - Action sociale

- Profession : Responsable technique

Béatrice BERTHIER

- Conseillère municipale
- Profession : Conseillère agro-environnementale

Céline CAVAILLE

- Conseillère municipale
- Profession : Consultante patrimoniale

Philippe CONDOUMY

- Conseiller municipal
- Profession : Enseignant

Anne-Lise FERRAND

- Conseillère municipale
- Profession : Ingénieur électronique

Damien GOUT

- Conseiller municipal
- Profession : Plâtrier-plaquiste

Dominique MOULIN

- Conseiller municipal
- Profession : Retraité

Laurianne OWEZAREK

- Conseillère municipale
- Profession : Chargée d'accueil et de communication

Elisabeth PAYRASTRE

- Conseillère municipale
- Profession : Éducatrice sportive

Comptes rendus des conseils municipaux 2021

Séance du 17 février

Délibération Adhésion 2021 Arbres et Paysages d'Autan

Adhésion 2021 à l'association Arbres et Paysages d'Autan au tarif de 100 €.

M. le Maire fait lecture de la proposition de délibération. La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération Terres du Lauragais – Mise à disposition personnel et matériel 2021

Mise à disposition personnel et matériel des espaces verts de la communauté de commune pour l'année 2021 au tarif de 25, 50 €/h pour la mise à disposition du personnel et 5, 50 €/h pour la mise à disposition de matériel. Ce qui fait un budget total pour l'année 2021 de 8060 € + les frais kilométriques.

M. le Maire fait lecture de la proposition de délibération. La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération Vente bois suite abattage peupliers

La Société d'Exploitation des Bois du Sud-Ouest (SEBSO) à procéder à l'abattage des peupliers situés en bordure du pré communal. Dans le cadre de la valorisation du bois, un avis de crédit a été émis pour un montant de 216, 70 € TTC. Il est nécessaire d'inscrire et d'accepter la somme de 216, 70 € TTC en recette de fonctionnement au budget primitif 2021.

M. le Maire fait lecture de la proposition de délibération. La délibération est approuvée à l'unanimité.

Point contentieux PLU

M. le Maire présente le second dossier de réponse de notre avocat et rappelle :

- La somme versée fin 2020 pour le premier mémoire est de 3036 €.
- La somme demandée début 2021 pour la rédaction du second mémoire est de 1656 €.
- Suite au conseil de nos avocats, nous ne demanderons pas d'augmentation de la somme des dommages et intérêts (actuellement de 5000 €).

Comptes rendus des réunions intercommunales

- Conseil Communautaire du 26 janvier 2021 :
 - Installation de Mme Benetti, Maire de Préserville, suite à la démission du 1er adjoint, conseiller communautaire jusqu'alors.
 - Vote des attributions de compensation 2021 pour les communes.
- Conseil Communautaire du 09 février 2021 :
 - Présentation du pacte de gouvernance 2020-2026 sur lequel nous devons débattre lors d'un prochain conseil municipal.
 - Débat d'orientation budgétaire 2021. Les axes stratégiques retenus sont les suivants :
 - Maîtriser dans un contexte sanitaire difficile et incertain les dépenses du fonctionnement courant.
 - Étudier et consolider les compétences de l'intercommunalité et recalculer en fonction les montants des charges transférées.
 - Étudier la mise en place de leviers financiers entre les communes et l'intercommunalité.
 - Terminer en 2021, les programmes d'investissement en cours (pôle de proximité Cocagne à Nailloux, réhabilitation énergétique du siège, Pool routier, réhabilitation et agrandissement des ateliers techniques intercommunaux de Caraman, acquisition matériel de pré-collecte et pour le fonctionnement des services, fond L'OCCAL, etc....).
 - Mener des actions pour dégager une capacité d'autofinancement plus importante (pas de recours systématique à l'emprunt pour la réalisation de projets).
 - Analyser et diminuer la dette ancienne afin de dégager des marges de manœuvre (renégociation des prêts en cours : 48 au total).
 - Adhésion de la commune de St Pierre de Lages au service mutualisé urbanisme au 6 janvier 2021.

- SIPOM le 9 février 2021 :
 - Election de 2 membres et d'un nouveau vice-président
 - Bilan des tonnages 2020 :
 - Ratio déchets résiduels 229 kg/an/hab (230.1)
 - Ratio collecte sélective 68.2 kg/an/hab (65)
 - Ratio collecte verre 39.6 kg/an/hab (36.6)
 - Ratio collecte totale 336.8 kg/an/hab (331.7)
 - Pour rappel :
 - Objectif en 2025 : 200 kg/an/hab
 - Au 01/01/2023 les déchets organiques seront interdits dans la « poubelle noire »
 - Bilan financier 2020 :
 - Fonctionnement : résultat positif de 1 169 000 €
 - Investissement : résultat positif de 129 000 €
 - Résultat général : 605 000 € (qui permet de couvrir 1 mois de dépenses) et 693 000 € de réserve.
 - Orientations budgétaires 2021 :
 - Fonctionnement :
 - Estimation du coût de traitement sur 2021, 2 305 000 € (1 985 000 €)
 - Fin 2022 le site de Labruguière sera équipé pour accepter le tri des films plastiques.
 - Investissement : 500 000 €
 - Idées intéressantes lors de la réunion :
 - Table de tri pour les cantines écoles
 - Action SIPOM aux écoles
 - Accueil nouveaux habitants
 - Composteur cimetièrre

Questions diverses

- Visite commission de sécurité salle des fêtes le vendredi 19/02/21 à 9 heures 30.
- Réunion avec le CD31, le service voirie intercommunal et le syndicat Hers Girou le vendredi 19/02/21 à 15 heures pour étude dimensionnement ouvrage d'art sur le Gouffrense (accès futur lotissement).
- Demande envoyée au SDEHG pour installation borne de recharge électrique et installation coffret de branchement pour les commerçants + projecteurs à LED pour éclairage de la place.
- Réception des travaux de modernisation éclairage public avec le SDEHG prévue le jeudi 11/03/2021 à 10 heures. Remarques à formuler : faible luminosité et problème sur le candélabre situé ZA Lourman en bordure RD1.
- Intervention SCOPELEC prévue prochainement pour implantation poteau téléphonique en bordure RD 38 et remise en place du câble téléphonique détendu (1 an de procédure !!).
- Élections départementales et régionales prévues les dimanches 13 juin et 20 juin 2021.
- Marché du 12 février : les commerçants sont plutôt satisfaits malgré l'horaire particulier (16h-18h).

Délibération Terres du Lauragais – Approbation Pacte de Gouvernance 2020-2026

Le Pacte de gouvernance :

- Il a pour but d'organiser, pacifier les relations entre les communes et la communauté.
- Il repose sur un projet de territoire basé sur 4 axes : attractivité économique, solidarité territoriale, proximité, le maintien et amélioration du cadre de vie et la préservation de l'environnement.
- Il doit permettre de renforcer le lien communes/communauté et garantir une relation de confiance entre les 58 communes par l'intervention des vice-présidents sur le territoire à la rencontre des communes (réunions thématiques) et la conférence des maires (3 fois/an).
- Il fixe les engagements réciproques entre les communes membres et la communauté : obligation d'information des conseillers municipaux, réunions avec les secrétaires de mairie.
- Il inclut le projet social de territoire, le pacte financier et fiscal et un schéma de mutualisation à établir dans les 3 ans suivants le début de mandat.

M. le Maire fait lecture de la proposition de délibération. La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération ESIT Participation communale aux frais de fonctionnement 2021

Le coût total 2021 par élève revient à 2197, 77 € soit une augmentation de 287, 77 € par rapport à 2020 (1 910 €/élève). La participation annuelle communale aux frais de fonctionnement et d'investissement est de 39 560 €.

M. le Maire fait lecture de la proposition de délibération. La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération ESIT Choix architecte pour travaux toilettes école

Présentation des travaux à réaliser et des devis de deux architectes pour la réhabilitation des toilettes de l'école maternelle (2021) et de l'école primaire (2022).

Pour les travaux à l'école maternelle, Le cabinet Cohésion A2 a été retenu pour un montant de 2 700 € HT de frais d'honoraires et un montant de travaux de 18 695 € HT.

M. le Maire fait lecture de la proposition de délibération. La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération ESIT Choix logiciel périscolaire

Présentation des différentes solutions (7 réponses)

La société Berger Levrault a été retenu en Mode Abonnement pour le logiciel de gestion périscolaire pour un total investissement de 4 020 € HT et un coût de fonctionnement mensuel de 113, 50 € HT.

L'achat d'une tablette est également prévu pour un montant 221 € HT.

Ce logiciel permettra d'assurer une meilleure gestion du service cantine, garderie et transport scolaire.

M. le Maire fait lecture de la proposition de délibération. La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération ESIT Réparation fissures école sinistre assurance Groupama

Une déclaration de sinistre a été faite auprès de l'assurance Groupama, suite à des fissures au niveau de l'extension de l'école. Un expert a validé ces travaux pour un montant de 12 192 € HT.

Les travaux seront effectués par l'entreprise NEROCAN. L'ESIT autorise la Mairie de Tarabel à effectuer ces travaux et à encaisser le remboursement de l'assurance du même montant.

M. le Maire fait lecture de la proposition de délibération. La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération ESIT Enlèvement bungalow et dépose fil électrique si fermeture de classe

Suite à l'annonce d'une fermeture d'une classe élémentaire en septembre 2021 et si confirmation de l'inspection de l'éducation nationale, il conviendra d'enlever le bungalow en location et déposer le fil électrique d'alimentation (situé dans la cours élémentaire).

Le coût estimatif de l'enlèvement est de 5 000 €.

Le conseil municipal préconise de conserver le câble électrique (hors tension) dans les combles de l'école afin d'éviter une nouvelle installation si dans l'avenir nous devons à nouveau installer un bungalow.

M. le Maire fait lecture de la proposition de délibération. La délibération est approuvée à l'unanimité.

Comptes rendus des réunions intercommunales

- Conseil Communautaire du 02/03/2021 :
 - Clôture des comptes 2020 et présentation budget primitif 2021 de l'office de tourisme.
 - Clôture des comptes 2020 et présentation budget prévisionnel 2021 de la ZA de St Foy d'Aigrefeuille.
 - Clôture des comptes 2020 et présentation budget prévisionnel 2021 de la ZA du Cabanial.
 - Clôture des comptes 2020 et présentation budget prévisionnel 2021 de la ZAE "La Merline" à Villefranche de Lauragais.
 - Vote montant convention mise à disposition de locaux au PETR jusqu'au 01/01/2022.
 - Prononciation sur la prise de compétence mobilité (loi LOM). Le conseil communautaire a voté contre à l'unanimité.
 - Point budget 2021 : delta de 800 000 € pour finaliser le budget de fonctionnement 2021, les leviers proposés sont :
 - Mise en place des cotisations pour les communes aux différents syndicats pour lesquels la communauté des communes participe. Soit un montant de 215 211 € réparti au nbre d'habitants, soit environ 5, 26 €/habitant
 - Diminution du versement du FPIC aux communes. Montant actuel de 664 940 € ramené à 526 000 €. Pour rappel, versement de 5 506 € en 2020 pour la commune.
 - Ces 2 leviers représentent un montant environ de 350 000 € pour la communauté, mais il faudra peut-être prévoir une augmentation des taux de fiscalité.
 - Intervention du Président pour préciser que ces options sont prises sur le court terme et qu'il faudra revoir les compétences supplémentaires et optionnelles à conserver et les Attributions de Compensation des communes.
 - Réunion finances avec toutes les communes prévue le mardi 16 mars à 17 heures.
- Réunion avec CD31 et responsable voirie pour accès futur lotissement :
 - Pas de présence du Syndicat Hers-Girou.
 - Il faudra faire appel à un cabinet d'étude pour sondage du sol et construction ouvrage d'art : voir possibilité de mutualiser avec le bureau d'étude du promoteur.
 - Coût estimatif de l'opération est de 150 000 € d'après le CD31.
- Réunion avec responsable service bâtiments CCTL :
 - Point sur les travaux à réaliser sur 2021.
 - Demande planning prévisionnel d'exécution de ces travaux.
 - Projet de restauration du puits et bassin place du village (mise en valeur du patrimoine). Il n'est pas prévu de boucher le bassin mais de baisser le niveau d'eau.
- Réunion ESIT du 01/03/2021 :
 - Vote du Compte Administratif 2020.
 - Vote du Budget 2021.
 - Débat sur la modification des rythmes Scolaires Septembre 2022.
 - Débat sur l'augmentation du prix du repas de la cantine.
 - Annulation du remplacement du disjoncteur général suite au recours au bureau de contrôle.
 - Accessibilité collège de Caraman pour enfants de Tarabel.
- Réunion SIPOM 09/03/2021 :
 - Bilan activité 2020
 - Compte administratif 2020 et affectation du résultat :
 - Fonctionnement : Dépenses 5 166 000 € / Recettes 5 311 000 €
 - Investissement : Dépenses : 618 000 € / Recettes 831 000 €
 - Résultat global 2020 : 606 000 €
 - Budget primitif 2021
 - Fonctionnement : 6 892 000 € (budget primitif 2020 : 6 202 000 €)
 - Investissement : 830 000 € (budget primitif 2020 : 842 000 €)

- Contribution des communautés de communes (TEOM)
Maureville Taux 2021 : 11, 43 % (2020 : 10, 38 %)
- Point sur l'état de la dette
1 983 000 € correspondant à 6 investissements contractés en 2015/17/18/18/20
- Information au conseil des décisions prises par la Présidente :
 - Emprunt 2021.
 - Attribution du marché d'acquisition de 2 véhicules de collecte.
- Positionnement du SIPOM sur la question des biodéchets selon typologie d'habitat
- Modalités d'application de la redevance spéciale.
- Convention de partage du système d'informations géographiques (SIG) avec la communauté de communes Sor et Agout.

Questions diverses

- Réunion à prévoir avec le responsable voirie pour planifier les travaux du Pool Routier (voir priorisation).
- Rappel élections départementales et régionales du 13 juin et 20 juin 2021. Obligation de tenir 2 bureaux de vote et demande à formuler auprès de la préfecture pour organiser le scrutin à la salle des fêtes. Besoin de l'ensemble des élus du conseil municipal.
- Marché du vendredi 12 mars de 16 heures à 18 heures. Recherche de nouveaux commerçants pour diversifier l'offre. Il faut impérativement un maraîcher.
- Commande de mâts aluminium avec système anti-enroulement et drapeaux national et européen pour un montant de 546, 00 € TTC.
- Réception des travaux de modernisation éclairage public par le SDEHG jeudi 11 mars à 10 heures : réserves à formuler sur l'intensité de l'éclairage et point lumineux défectueux à la ZA Lourman (croisement D1).
- Installation d'un composteur au cimetière + collecteur de verres au croisement chemin d'En Court / RD38H.

Séance du 14 avril

Compte Administratif 2020 / Délibération approbation Compte Administratif 2020

M. le Maire présente au Conseil municipal les résultats détaillés du compte administratif 2020, résumés comme suit :

- | | |
|---------------------------------|---------------|
| • Total Dépenses Fonctionnement | 118 628, 29 € |
| • Total Recettes Fonctionnement | 161 675, 81 € |
| • Total Dépenses Investissement | 12 830, 55 € |
| • Total Recettes investissement | 14 821, 02 € |

M. le Maire fait lecture de la proposition de délibération.

M. le Maire quitte la séance et M. MOULIN préside le vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

Délibération Affectation de résultats 2020

M. le Maire présente au Conseil municipal l'affectation de résultats 2020, comme suit :

Résultat de l'exercice :	43 347, 52 €
Résultats antérieur reportés :	157 884, 40 €
Résultat à affecter	201 231, 92 €
Solde d'exécution d'investissement	- 7 018, 27 €
Affectation en réserve R1068	+ 7 018, 27 €
Report de fonctionnement R002	+ 194 213, 55 €

M. le Maire fait lecture de la proposition de délibération. La délibération est acceptée à l'unanimité.

Compte de Gestion 2020 / Délibération approbation Compte de Gestion 2020

M. le Maire présente au Conseil municipal l'approbation de compte de gestion.

M le Maire fait lecture de la proposition de délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

Tableau indemnités Elus

M. le Maire présente au Conseil municipal le tableau des indemnités.

Délibération Taux Imposition 2021

Présentation de la délibération du taux d'imposition 2021.

Suite à la réforme de la taxe d'habitation, le Conseil Municipal doit se prononcer sur les taux des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

M. le Maire propose de maintenir les taux d'imposition 2020. Donc pas d'augmentation des taxes.

TAXES	Taux 2020 (rappel)	Taux 2021
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	28, 90 %	28, 90 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	48, 50 %	48, 50 %

Le taux communal sur la taxe foncière des propriétés bâties est de 7 % auquel il faut rajouter le taux départemental de 21, 90 %, soit un total de 28, 90 %.

M. le Maire fait lecture de la proposition de délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

Délibération Amortissement PLU

M. le Maire présente au Conseil municipal la délibération pour l'amortissement du PLU.

Le total des frais du PLU s'élève à 31 339, 10 €. Il convient de délibérer sur un amortissement de 10 ans, soit 3 134 € annuel.

M. le Maire fait lecture de la proposition de délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

Délibération subventions communales 2021

M. le Maire présente au Conseil municipal les subventions communales prévues pour les associations.

- Comité des fêtes 250 €,
- Pour les autres associations, le montant 2020 est maintenu.

Cela représente un total de 1 421 € en dépenses de fonctionnement pour le budget 2021.

Trois personnes membres du Conseil Municipal sont aussi membres dans une des associations subventionnées et ne peuvent donc pas voter.

M. le Maire fait lecture de la proposition de délibération.

La délibération est acceptée à la majorité.

Budget Primitif 2021 / Délibération approbation Budget Primitif 2021

M. le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif 2021.

Il en rappelle les principes.

La section de fonctionnement regroupe ;

- Toutes les opérations de dépenses nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.
- Toutes les recettes que la collectivité peut percevoir (dotations de l'État, des impôts et taxes) et, éventuellement, des reprises des excédents antérieurs reportés.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement.

La section d'investissement comporte ;

- Toutes les opérations de dépenses concernant le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers, opérations d'immobilisation...)
- Toutes les opérations de recettes financées par des dotations et subventions ainsi que l'autofinancement (qui correspond au solde excédentaire de la section de fonctionnement).

Le budget Primitif 2021 présenté en séance est le suivant :

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	331 353, 65 €	331 353, 65 €
Investissement	28 143, 27 €	25 980, 27 €

M. le Maire fait lecture de la proposition de délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

Comptes rendus des réunions intercommunales

- Conseil Communautaire du 23/03/2021
 - Résultat global de clôture de 778 947, 75 €
 - Budget primitif de 35 244 574, 58 €
 - Taux d'enlèvement ordures ménagères secteur SUD et centre : 2 900 314 €
- Pour Maureville cela représente 28 805 €.
- Vote du taux de la taxe GEMAPI
- Participation des communes au Syndicats
 - PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) 3,1 €/hab (986 € pour maureville)
 - GAL (Groupe d'Acteurs Locaux) 0,25 €/hab (80 € pour maureville)
 - SDAN (Schéma Directeur d'Aménagement Numérique) 2,17 €/hab (690 € pour maureville)
- Travaux rénovation du siège : 473 565 €
- Effectif : 292 ETP (Equivalent Temps Plein) avec 560 postes (et prévisionnel de 650 postes au budget 2021)
- Conseil Communautaire du 13/04/2021
 - Avancement des travaux déploiement de la fibre. En juin, la commercialisation sera disponible sur Maureville.
 - Discussions avec le Conseil départemental à qui il a été demandé d'élaguer les arbres mais pour le moment pas de retour.
 - Vote taux d'imposition et la CFE. Pas de changement par rapport à 2020.
 - Changement de partenaire concernant le marché fauchage débroussaillage secteur Nord. C'est une nouvelle entreprise qui a été retenue, entreprise Baron de Montgaillard-Lauragais.
 - Aide de 4 entreprises dans le cadre du dossier relatif à l'immobilier d'entreprise 2020.

Questions diverses

- Elections départementales et régionales, consultation des maires par la préfecture le 11/04/2021.

Finalement les élections sont prévues le 20/06/2021 et 27/06/2021.

A l'heure actuelle, il est prévu que le bureau de vote soit dans la salle des fêtes.

- Volonté de continuer la numérotation des habitations sur le chemin de l'Alhié, le quartier en Fériol, la D1 et l'impasse En Bordis.
- Dépôt de plainte suite à dépôt d'ordure sauvage transformateur RD38 Pique Perrier.
- Entrevue avec M. PAGES du SIPOM :
 - Vigilance vis à vis du dépôt d'ordure ; possibilité de positionner des caméras.
 - Une fourniture de container jaune en porte à porte pour une dizaine de personne a été réalisée par le SIPOM. Il s'agit uniquement des habitations sur la route principale du bourg de Maureville.
 - Collecte d'ordures ménagères : beaucoup de relèves personnelles. On peut avoir un bonus si c'est un regroupement collectif. Tout va changer en 2023 avec le biodéchet. Il faudra prévoir de faire de la communication vers les administrés sur ce point afin de prévenir et anticiper ce changement.
- Marché du mois de mai : si on maintient le 2^{ème} vendredi du mois, ce sera le week-end de l'ascension. Exceptionnellement il aura lieu le 1^{er} vendredi du mois de mai.
- RDV responsable voirie vendredi 16 avril.
- Opération nids de poule à prévoir sur mois de mai.

Délibération Terres du Lauragais – Transfert du Plan Local d'Urbanisme à la communauté de communes – Décision d'opposition

M. le maire présente la délibération pour l'opposition du transfert de la compétence PLU à la communauté de communes, c'est un projet très long et très complexe à mettre en œuvre et la communauté de communes n'a pas les moyens financiers de porter ce type de projet.

M. le Maire fait lecture de la proposition de délibération. La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération Terres du Lauragais – Approbation de la modification par avenant des dispositions financières de la convention déterminant les modalités d'intervention du service commun d'instruction des ADS (service urbanisme)

Cette modification a tout d'abord pour objectif d'offrir une meilleure visibilité des dépenses à engager par les communes lors de la transmission des dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme au service instructeur mutualisé.

Le second objectif est de fluidifier le recouvrement des dépenses engagées sur ce service par l'intercommunalité, puisque les facturations seraient adressées trimestriellement et non plus semestriellement.

Enfin, un troisième objectif est de permettre, le cas échéant, en fin d'année civile de recourir à la solidarité intercommunale pour couvrir le solde des dépenses engagées, ce dernier étant financé par les communes utilisatrices du service au prorata de leur population.

La pondération appliquée serait donc la suivante :

- Certificat Urbanisme opérationnel -CUB- : 0, 8
- Déclaration préalable DP : 0, 7
- Permis de construire maison individuelle PCMI : 1
- Permis de construire PC hors PCMI : 1, 2
- Permis de démolir PD : 0, 8
- Permis d'aménager PA : 1, 8
- Permis modificatif PM : 0, 7
- Transfert de permis TP : 0, 1
- Prolongation d'autorisation d'urbanisme PAU : 0, 1

Cette nouvelle pondération s'appliquera au coût de référence d'un permis de construire maison individuelle (PCMI), fixé à 192 €.

En début d'année N+1, si les facturations trimestrielles sont insuffisantes pour couvrir l'ensemble des dépenses engagées pour le service ADS de l'année N, le solde restant sera financé par une contribution versée par chaque commune adhérente au service. Cette contribution sera calculée au prorata de la population totale de chaque commune (valeur Insee au 1^{er} janvier de l'année N) proportionnellement au poids qu'elle représente sur l'ensemble de la population totale des communes adhérentes au service mutualisé ADS.

M. le Maire fait lecture de la proposition de délibération.

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
3	3	5

Préparation des élections départementales et régionales du 20 et 27 juin 2021 Présentation de Proposition d'organisation, tous les élus sont d'accord avec cette proposition.

M. le Maire informe également :

- Préparation de la salle le samedi 19 juin à 18h.
- Achat d'une colonne à gel et d'écrans de protection (665, 84 € TTC) / remboursement de l'état à hauteur de 300 €.

Point travaux Pool Routier 2021-2022

M. le Maire présente les devis de Terres du lauragais :

- VC3 En Broumelle : 9 049, 00 € HT
- VC4 La Serrière : 7 939, 00 € HT
- VC5 En Cabille : 3 707, 50 € HT
- VC6 L'Alhié : 2 686, 40 € HT (travaux complémentaires à prévoir)
- VC11 Roujol : 7 345, 25 € HT
- VC21 Manenc : 7 266, 00 € HT (problème d'évacuation des eaux pluviales)
- Reliquat du pool routier après ces travaux : 9 060, 35 €

Une réflexion a été lancée sur l'interdiction au plus de 3. 5 t sur le chemin VC3 et commande de panneaux route inondable chemin du Lac.

Organisation marché du 11 juin

- Marché de 17h30 à 21h30.
- Animation musicale.
- Dégustation des produits des commerçants accompagnée d'un verre de vin offert par la mairie.
- Les commerçants présents :
 - PEPE PIZZA
 - MARINETTE
 - ALEGRIA
 - PRODUITS CORSE
 - MIEL DE BRIQUEPIERRE
 - LAURAGUMES

Comptes rendus des réunions intercommunales

- Conseil Communautaire du 18/05/21 :
 - Adoption du pacte de gouvernance suite retour des avis majoritaires des conseils municipaux.
 - Mise en vente terrain ZA Lourman : prix fixé à 21 € HT le m² (terrain d'environ 3 000 m² situé en dessous de la crèche).
 - Aides à l'immobilier d'entreprise pour 3 entreprises à hauteur d'un montant total de 37 982, 58 €.
 - Vote avenant convention ADS (service commun urbanisme).
 - Suppression de postes à temps complets et non complets non pourvus soit 77 postes équivalent à 70,37 ETP.
- Réunion ESIT du 21/05/21 :
 - Choix des artisans pour travaux toilettes école maternelle.
 - Lot plâtrerie : 3 devis. Choix de l'entreprise Clavero pour un montant de 7 766, 00 € avec aléas.
 - Lot peinture : 5 devis. Choix de la Sarl Desing Déco de Ségreville pour un montant de 1 116, 90 € avec options.
 - Lot sol souple : 1 seul devis. Entreprise Noguera pour un montant de 6 243, 15 €.
 - Lot plomberie : 1 seul devis suite désistement des 2 autres artisans. Entreprise BPCP pour un montant de 5 178, 12 €.
 - Négociation avec les artisans avec un retour définitif des devis S 23 et validation des Conseils Municipaux de chaque commune S 24.
 - Début des travaux prévus le 12 juillet 2021 (S 28).
- Réunion comité de direction Office de tourisme :
 - Bilan taxe de séjour 2020.
 - Présentation Guide Touristique. Distribution prévue à toutes les communes de la CCTL.

Questions diverses

- Point SIPOM sur l'harmonisation de la collecte des déchets ménagers sur le territoire de Terres du lauragais, les points bloquants sont :
 - Utilisation de caissettes pour collecte sélective,
 - Retard d'investissement sur le matériel roulant,
 - Nécessité de refonte des circuits et réduction obligatoire des fréquences de collecte,
 - Réduction du nombre d'agents affectés,
 - Difficile harmonisation du régime indemnitaire.
- Abandon du projet du Cabinet médical à Lourman.
- Travaux vitraux à l'église à prévoir.
- Opération nids de poule le samedi 5 juin.
- Rencontre promoteur GGL le vendredi 4 juin.
- Lancement de consultation pour étude hydrologique et hydraulique.
- Accident sur place du village le 13 mai / déclaration assurance.
- Sensibilisation de la gendarmerie sur une recrudescence de cambriolages et accidents.
- Suite à AG du comité des fêtes, un nouveau bureau a été mis en place.

Séance du 16 juin

Délibérations ESIT Devis entreprises travaux toilette école maternelle

Présentation des différents devis sélectionnés et du budget global :

- Lot 1 – Plâtrerie : SARL CLAVERO
- Lot 2 – Peinture : SARL DESIGN'DECO
- Lot 3 – Sol Souple : SAS NOGUERA
- Lot 4 – Plomberie : SARL BPCP

Rappel Budget
18 695 € HT

Total Travaux:
Lot 1 => 8 157,00 € (Option 2)
Lot 2 => 1 130,50 € (Option)
Lot 3 => 6 243,15 €
Lot 4 => 5 498, 08 €
Total => 21 028,73 €

Total Travaux:
Lot 1 => 6 435,00 € (Option 1)
Lot 2 => 968,00 €
Lot 3 => 6 243,15 €
Lot 4 => 5 498, 08 €
Total => 19 144,16€

Écart de **2 333,73 €** pour le cas le plus défavorable

Écart de **449,16 €** pour le cas le plus favorable

Le budget qui a été voté par l'ESIT correspond au montant le plus élevé afin de demander un maximum de subvention auprès du Conseil Départemental (entre 30 et 40 %).

Les travaux commenceront le 07 juillet pour une durée de 1, 5 mois.

M. le Maire fait lecture de la proposition de délibération. La délibération est approuvée à l'unanimité.

Augmentation prix repas cantine septembre 2021

Augmentation du prix de revient du repas du SICOVAL pour les raisons suivantes :

- 01/2022 : Loi EGalim > 50% de produits labélisés + 20% de produits BIO > augmentation de 0. 30 €/repas
- 01/2025 : Suppression des contenants plastiques > augmentation de 0. 12 €/repas

Soit une augmentation prévisionnelle du repas de la part du SICOVAL de :

- 0. 15 €/repas le 01/01/2021
- 0. 15 €/repas le 01/01/2022

ESIT propose une augmentation du prix du repas à la rentrée de septembre 2021, comme suit :

Foyer Imposable	Maternelle	Elémentaire
Oui	3,72€ => 4,05€	3,82 => 4,15€
Non	3,39 => 3,69€	3,49 => 3,79€

M. le Maire fait lecture de la proposition de délibération pour l'augmentation du prix des repas aux parents.

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
0	10	1

Le conseil municipal dans sa majorité, précise qu'il est contre la délibération que les parents supportent l'augmentation du prix des repas, et propose que le différentiel restant soit pris en charge par les communes.

Choix rythmes scolaires et service mis à disposition des parents si pas école mercredi

Impacts identifiés d'un passage à un rythme de 4 jours/semaine :

Points importants à prendre en compte avec le changement de rythme scolaire.

- Amplitude horaire en classe plus importante (+45mn).
- Le **bus** du matin passera **20mn plus tôt**
- Le **bus** du soir arrivera **15mn plus tard**
- Les **repas** seront pris **plus tôt**
- Les **goûter** seront pris **plus tard**
- **Pas de bus le Mercredi**
- Coût supplémentaire pour les parents et les communes
- Problème de gestion des effectifs. Si trop d'enfants, manque de personnel, si pas assez, trop de personnel

Présentation des différentes études économiques pour les différentes options de garde du mercredi :

- Garderie municipale :



Points Positifs:

- Pas de coût supplémentaire pour l'ESIT



Points Négatifs:

- Activités limitées
- Gestion de l'évolution des effectifs difficiles

- Centre de loisirs



Points Positifs:

- Flexibilité en cas de variation des effectifs
- Activités pour les enfants
- Facture partagé entre ESIT et ComCom



Points Négatifs:

- Coût supplémentaire pour l'ESIT
- Perte des revenus de la garderie
- Passage de diplôme pour notre personnel

- Cout estimé pour la collectivité : 4 561 €

M. le Maire fait lecture de la proposition de délibération et propose de voter pour le maintien de la semaine à 4, 5 jours. La délibération est approuvée à l'unanimité.

Dans l'éventualité où la semaine de 4 jours se met en place, le conseil municipal se positionne également pour le mode de garde du mercredi en faveur d'une garderie municipale. La délibération est approuvée à l'unanimité.

Recrutement d'un agent contractuel sur emploi non permanent de 20 h par semaine aux écoles de TARABEL grade adjoint technique

Augmentation du temps de travail d'un salarié actuel (passant de 17h à 20h / semaine) pour libérer du temps (3h) à Jessica FAUX, afin qu'elle puisse remplacer Patricia FAUX sur des tâches administratives de l'école.

M. le Maire fait lecture de la proposition de délibération pour augmenter la durée d'un contrat de travail de 17h à 20h.

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
3	1	7

Questions diverses

- Préparation bureaux de vote pour les élections du dimanche 20/06. Rendez-vous le samedi 19/06 matin à 9 heures à la salle des fêtes et à 7 heures 45 le dimanche 20/06 pour l'ouverture des bureaux de vote.
- Avis du conseil municipal sur la possibilité de récupérer un congélateur inox pour la salle des fêtes de même marque que l'armoire réfrigérée. Il faut juste prévoir le remplacement des joints de portes.
- Avis unanimement favorable du conseil.
- Attribution par le Conseil Départemental du fonds de péréquation taxes additionnelles pour un montant de 12 830, 50 €.
- Travaux Pool Routier complémentaires pour le chemin de l'Alhié : montant global de 5 587, 45 € HT.
- CR réunion avec GGL pour le lotissement :
 - Projet d'aménagement en cours d'étude, une première proposition sera présentée début septembre.
 - Discussions sur les obligations du promoteur (zones poubelles, borne incendie, gestion eaux pluviales, ...).
 - Discussions sur les mutualisations possibles (pont d'accès, route d'accès, étude hydrologique, étude des sols, piétonniers, aménagement de la mare...).
 - Une charte de construction (plus restrictive que le PLU) va être élaborée avec la mairie.
- Bilan marché 11 juin
 - Très beau succès
 - Proposition aux commerçants d'avancer le marché de juillet d'une semaine aux commerçants (02/07).
- Lecture du courrier jeunes agriculteurs par M. le Maire pour la mise en place d'une cellule de conciliation entre agriculteurs et les riverains.
- Deux mariages auront lieu en 2021, le 24 juillet et le 11 septembre.
- Commission Espaces verts et bâtiments : Au 30 juin, 30 % des heures prévues ont été effectués. Dans ce service il y a beaucoup d'arrêt maladie qui perturbe l'activité sur les communes, un groupe de travail va être mis en place pour essayer de trouver des axes d'amélioration.

Délibération Centre de Gestion de la Haute-Garonne – Participation à la mise en concurrence relative à l’obtention d’un contrat groupe d’assurance statutaire à effet au 1er janvier 2022

M. le Maire présente la délibération pour la mise en concurrence relative à l’obtention d’un contrat groupe d’assurance statutaire à effet au 1^{er} janvier 2022, suite à l’arrêt du contrat de GRAS SAVOYE au 31 décembre 2021. Cette délibération consiste à autoriser le Centre de Gestion de la Haute-Garonne à lancer l’appel d’offre au nom des communes. La commune adhère à ce service d’assurance statutaire pour la secrétaire de mairie. Une fois les résultats connus et retenus par le Centre de Gestion la commune adhèrera ou pas au contrat groupe.

M. le Maire fait lecture de la proposition de délibération. La délibération est approuvée à l’unanimité.

Délibérations ESIT

M. le Maire présente les délibérations ESIT :

Augmentation enveloppe du budget bus pour les classes de Tarabel pour l’année scolaire 2021-2022.

L’ESIT demande une revalorisation du budget alloué au bus pour les activités scolaires de 2 000 €. Ce budget, initialement de 5 000 €, avait été réduit à 3 000 €, suite à la crise sanitaire. Les sorties scolaires ayant pu être reprises, cette somme a été employée entre janvier et juin 2021.

M. le Maire fait lecture de la proposition de délibération. La délibération est approuvée à l’unanimité.

Refus augmentation temps de présence en classe de maternelle ATSEM Ecole de Tarabel.

L’ESIT propose de refuser l’augmentation de 4 h par semaine d’une ATSEM afin de libérer du temps en maternelle pour réaliser un dédoublement de classe de CP/CE1.

M. le Maire fait lecture de la proposition de délibération. La délibération est approuvée à l’unanimité.

Augmentation prix du repas de la cantine.

Nous avons été la seule commune à voter pour l’augmentation des repas avec répercussion aux collectivités et non aux parents.

M. Le maire a proposé à l’ESIT, de mettre en place le repas inférieur ou égal à 1 € pour les familles les plus défavorisées, suite aux nouvelles aides gouvernementales.

Après renseignement auprès du Trésor Public, il est possible que la mairie accompagne ses administrés dans une participation aux frais de repas scolaires.

Dans ces conditions, M. le Maire propose d’approuver l’augmentation du prix du repas de la cantine, et nous délibérerons en septembre pour prendre en charge cette augmentation.

M. le Maire fait lecture de la proposition de délibération.

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
9	0	2

Compte rendu réunions intercommunales

- Conseil Communautaire du 15 juin 2021
- SIPOM 22 juin 2021 :
 - Modification de la méthode de calcul des communautés de communes
 - Proposition de DM (achat camion BOM, prime COVID)
 - Révision du règlement intérieur et des règles d’attribution des ASA
 - Généralisation de la redevance spéciale au 01/01/2022
 - Désignation des délégués à TRIFYL
- Commission urbanisme 30 juin 2021 :
 - Présentation de la dématérialisation des documents d’urbanisme.

Questions diverses

- A la vue de la fréquentation du dernier marché, il a été décidé de ne pas faire de marché au mois d'août.
- Fermeture secrétariat de la mairie :
 - le vendredi 16 juillet,
 - du mardi 17 août au 31 août inclus.
- Obligation de la surveillance de la qualité de l'air dans les ERP au 01/01/2023.
- La communauté de communes demande à la Mairie si elle souhaite augmenter l'enveloppe du pool routier (2022-2025) ou conserver le montant du pool actuel (71 000 €).
Décision de rester sur le montant du pool actuel.

Séance du 13 octobre

Délibération Indemnité de Conseil 2021 Receveur Municipal.

Le conseil municipal peut allouer une indemnité au receveur municipal. L'indemnité de confection de budget est de 30. 49 € pour l'année 2021. Cette dépense est au budget primitif 2021 en section de fonctionnement.

M. le Maire fait lecture de la proposition de délibération. La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération Prise en charge par la commune de l'augmentation du tarif cantine école de Tabel.

Afin de ne pas répercuter l'augmentation du tarif de la cantine de l'école aux Maurévillois, le Conseil souhaite le versement d'un montant forfaitaire de 52. 50 € par famille et par enfant pour l'année scolaire 2021-2022 et d'inscrire la somme de 840 € à l'article 678 de BP2021.

M. le Maire fait lecture de la proposition de délibération. La délibération est approuvée à l'unanimité.

Préparation manifestations fin d'année 2021.

- 11 Novembre :
 - 11h45 Dépôt de gerbe au monument aux morts suivi d'un verre de l'amitié
- 28 Novembre :
 - Messe 11h15
 - Repas des aînés
- 11 Décembre :
 - Arbre de Noël à 16h

Calendrier permanences élus location salle des fêtes.

Présentation du Rapport du SDEHG 2020.

Présentation en séance du rapport SDHEG 2020

Comptes rendus des réunions intercommunales.

- Réunions CCTL du 17/09 et 08/10/21 sur analyse financière CCTL et les relations des communes avec l'intercommunalité :
 - Situation financière inquiétante : besoin de réduire les charges de fonctionnement à hauteur de 1 million d'euros tous les ans jusqu'à 2025.
 - Rétrogradation du classement de la CCTL de la 591ème place (2020) à la 722 place en 2021= perte potentielle du FPIC dès 2023 ou en 2025 et donc recettes moindres pour les communes.
 - Pistes envisagées pour redresser la situation financière : augmentation des taxes FB et FNB, CFE, suppression de l'exonération de la taxe FB de 2 ans sur les constructions nouvelles, instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants, transfert de la part communale TFB sur les zones artisanales à la CCTL mise en place de fonds de concours entre les communes et la CCTL pour financement travaux à 50%, révision des AC et répartition du FPIC.
 - En contrepartie, proposition aux communes de baisser leurs taux d'imposition pour permettre à la CCTL d'augmenter ses taux.
 - En conclusion, on peut craindre un impact sur la fiscalité des ménages.

- Réunion Fibre 31 du 14/09/2021 :
 - Commune divisée en deux :
 - Zone D1 commercialisable et foyers équipés de la fibre.
 - Zone Village en pré-commercialisation à compter du 25/09/21 et délai de 3 mois avant commercialisation.
 - Questions évoquées et en attente de réponse : poteaux non équipés de potence à date (ex : Chemin de Roujol), demande de prolongation de l'arrêté de voirie jusqu'à fin septembre 2022 alors que la fibre doit être accessible à tous les habitants début 2022, travaux de remise en état lignes téléphoniques non réalisés en amont.
- Réunion ESIT du 27/09/21
 - Présentation du power point
 - Retournement de situation des enseignants : pas de passage à 4 jours en 2022.
 - Problème nettoyage sol des toilettes maternelles après travaux.

Questions diverses.

- Réunion avec le promoteur le 15/10 à 15 heures pour présentation du projet lotissement + réunion commission urbanisme le 14/10 (voir possibilités de programmer la réunion le 15/10 à 14 heures).
- Réunion avec les services voirie et transports du CD 31 le 22/10/21 à 15 heures pour présentation projet aire de covoiturage.
- Pas de reconnaissance catastrophe naturelle sécheresse 2020 par la préfecture.
- Point déploiement fibre (voir cr réunions intercommunales).
- Dégâts orage chemin du lac + chemin En Manenc : prévoir travaux de voirie.
- Annulation du marché du mois d'Octobre
- Point marché mois de novembre : voir report le 19/11 avec soirée Châtaigne et vin nouveau organisée par le comité des fêtes.

Séance du 8 novembre

Délibération modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Maureville

M. le Premier Adjoint fait lecture de la proposition de délibération.

M. le Premier Adjoint présente la raison pour lesquelles il est nécessaire de procéder à la modification simplifiée du PLU, à savoir :

Permettre la réalisation de travaux de voirie par un porteur de projet privé sur un secteur impacté par un emplacement réservé.

M. le Premier Adjoint propose :

D'autoriser Monsieur le Maire à engager par arrêté une procédure de modification simplifiée du PLU en vue de permettre la réalisation de l'objectif suivant : La réduction de l'emprise de l'emplacement réservé n°5.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération choix bureau d'étude pour la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Maureville

M. le Premier Adjoint fait lecture de la proposition de délibération.

M. le Premier Adjoint rappelle à l'assemblée qu'il convient de décider de l'offre de service, proposition technique et financière, pour la modification simplifiée n°1 du PLU de Maureville,

A cet effet, une offre a été proposée par le bureau d'étude 2AU, bureau d'études ayant élaboré le PLU de Maureville.

- Le contenu de la mission confiée à 2AU comprend les prestations suivantes :
- Rédaction du rapport de présentation complémentaire,
- Modification des pièces graphiques,
- Suivi de procédure,
- Une réunion de travail avec les élus,
- Numérisation au format CNIG et versement sur le Géoportail de l'Urbanisme.
- Les délais de réalisation de l'étude seront définis en cours de mission par le Maître d'Ouvrage.
- Le montant global forfaitaire des honoraires est de 1 600 € HT, soit 1 920 € TTC.

M. le Premier Adjoint propose :

- D'autoriser Monsieur le Maire à conclure l'offre de service de services pour la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme avec la société 2AU, pour un montant de 1600 € HT, soit 1920 € TTC.
- D'inscrire la dépense au BP2021 en section d'investissement,
- Que les délais de réalisation de l'étude seront définis en cours de mission par la commune de Maureville.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Décision Modificative n°01 BP2021 pour modification simplifiée du PLU

M. le Premier Adjoint propose la décision modificative du BP 2021 suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615221 : Bâtiments publics	2 320.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 320.00 €	
D 023 : Virement section investissement		2 320.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		2 320.00 €
D 202 : Frais doc. urbanisme, numérisat°		2 320.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		2 320.00 €
R 021 : Virement de la section de fonct		2 320.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		2 320.00 €

La décision modificative est approuvée à l'unanimité.

Questions diverses.

- CR de la commission marché du 02/11 :
- La mairie a proposé de maintenir des marchés de type « évènement » (2 ou 3 fois par an). Les commerçants ont proposé de continuer le marché de façon mensuelle. Le prochain marché aura lieu le 10 décembre avec un « esprit Noël ».
- Préparation du 11/11/2021 :
- Apéritif maintenu, sur le parvis de la salle des fêtes si les conditions météo le permettent.
- Réclamation auprès de CCTL sur le fauchage des bas-côtés et talus des routes communales.

- CR réunion SIPOM 19/10/2021 :
 - Modification du règlement pour le Compte Epargne Temps.
 - Mise en œuvre du Compte Personnel d'Activité (Compte Personnel de Formation et Compte d'Engagement Citoyen).
 - Proposition de DM (dégâts de grêles / rémunération agents contractuel / rénovation des vestiaires).
 - Mise en concurrence pour obtention d'un contrat groupe d'assurance statutaire.
 - Tableau d'effectifs : 52 postes ouverts en équivalent temps plein.
 - Tarifs redevance spéciale : augmentation de 34 à 40€/m³ pour déchets résiduels.
 - Achat d'un camion pour collecte ODM pour un montant de 178 800€ TTC.
 - Mise à disposition d'un terrain sur la commune de Revel pour parc photovoltaïque : Location du terrain pour une durée 30 ans et un montant de 20 000€/an.

Séance du 15 décembre

Délibération Rapport CLECT N° 1 révision libre enveloppe « Compétence Eau »

M. le Maire informe le conseil municipal, que ce dernier a été adopté à l'unanimité des membres de la CLECT présents.

Il rappelle, que ce rapport est soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres et précise qu'il sera adopté si la majorité qualifiée des communes (la moitié des communes représentant les 2 tiers de la population de l'E.P.C.I. ou les 2 tiers des communes représentant la moitié de la population de l' E.P.C.I.) émet un avis favorable.

Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le du Rapport CLECT n°1 révision libre compétence Eau dans les conditions de majorité requise à l'article L.5211-5 du CGCT.

M. le Maire donne lecture du présent rapport, et vu l'exposé qui précède demande au conseil municipal, conformément :

- Code général des Collectivités Territoriales,
- Code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C
- À l'avis favorable de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du mardi 19 octobre 2021

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération ESIT - Contrat Aidé Parcours Emploi Compétence 20h/semaine

Suite aux absences des agents depuis le début d'année scolaire, il est difficile d'organiser le planning de l'ensemble des agents sur le temps périscolaire.

Il est proposé de signer un contrat aidé Parcours Emploi Compétence, pour un 20 h par semaine, 5 jours à 4 heures, et si possible, dès le mois de Janvier 2022, pour 6 mois.

Cet agent pourrait aider au service restauration, à l'entretien des locaux et à la garderie des enfants.

Après informations auprès de pôle emploi, une annonce peut être déposée et la procédure lancée.

Il est demandé à toutes les communes de bien vouloir donner leur accord sur l'embauche d'un contrat aidé PEC, en fonction du public retenu, l'aide de l'état peut varier de 45%, ou 65% ou 80%, avec une aide sur un complément de formation parallèle pour l'agent concerné.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération ESIT - Choix architecte travaux toilettes école élémentaire 2022

Suite à la réunion de l'ESIT, M. le Maire informe le conseil municipal du besoin de réhabiliter les toilettes de l'école élémentaire en 2022, il a été établi plusieurs devis d'architecte pour suivre et faire exécuter ces travaux.

Après en avoir délibéré le conseil municipal choisit l'architecte SAS COHESION A2 de LANTA 31570:

- Honoraires Architecte s'élevant à 3 000 € HT
- Montant des travaux toilettes école ELEMENTAIRE de 42 690 € HT

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération Adhésion assurance statutaire au 1er janvier 2022

M. le Maire informe le conseil municipal que, depuis 1992, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG31) propose une mission optionnelle d'assurance des risques statutaires afférents aux personnels territoriaux, par application des dispositions du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Ce service consiste en :

- la mise en place d'un contrat groupe d'assurance à adhésion facultative, pour le compte des structures publiques territoriales employeurs du département de la Haute-Garonne ;
- la réalisation d'une prestation de suivi des sinistres et des conditions d'application du contrat groupe et de conseil.

Après mise en concurrence par voie d'appel d'offres ouvert, le groupement Gras Savoye (Courtier mandataire) et CNP (Assureur) est titulaire du contrat groupe permettant la couverture des risques afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC et des risques afférents aux agents affiliés à la CNRACL. Les deux couvertures prennent effet au 1er Janvier 2022 pour une durée de 4 ans.

M. le Maire présente que les conditions de couverture et les conditions financières proposées au titre du contrat groupe.

M. le Maire indique que le CDG31 propose aux employeurs territoriaux du département de la Haute-Garonne d'adhérer à ce contrat groupe, pour chacune des couvertures.

Ce service est mis en œuvre par le CDG31 mobilise une équipe de 5 conseillères en assurance, sous la responsabilité d'un responsable de service.

Il donne lieu à la signature d'une convention d'adhésion et à la perception par le CDG31 d'une rémunération spécifique par couverture souscrite, d'un montant représentant 5% du montant de la prime d'assurance, avec une perception minimale de 25 €.

Après discussion, le conseil municipal décide :

- d'adhérer au service Contrats-groupe du CDG31 à l'occasion de la mise en place du contrat groupe d'Assurance statutaire 2022/2025, aux conditions ci-après exposées :
- de souscrire à la couverture afférente aux agents affiliés à la CNRACL aux conditions qui correspondent au choix n° 3 ;
- d'autoriser Le Maire à signer tous les documents contractuels et conventionnels afférents aux décisions précédentes, ainsi qu'à procéder au choix des variables de couverture (bases de l'assurance et de couverture au titre des rémunérations assurées) ;
- d'inscrire au Budget de la structure les sommes correspondant au recours à la mission optionnelle du CDG31 et aux primes annuelles d'assurance.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Décision Modificative N°01 BP2021 pour modification simplifiée du PLU

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615221 : Bâtiments publics	2 320.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 320.00 €	
D 023 : Virement section investissement		2 320.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		2 320.00 €
D 202 : Frais doc. urbanisme, numérisat°		2 320.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		2 320.00 €
R 021 : Virement de la section de fonct		2 320.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		2 320.00 €

La décision modificative est approuvée à l'unanimité.

Décision Modificative N°02 BP2021 – Remboursement aux familles de la prise en charge communale de l'augmentation de la cantine Ecoles de Tarabel

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615221 : Bâtiments publics	788.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	788.00 €	
D 678 : Autres charges exception.		788.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		788.00 €

La décision modificative est approuvée à l'unanimité.

Compte rendu des réunions intercommunales

- ESIT 8/12/2021 :
 - Activités PEDT
 - Cantine à 1 € Tarification sociale
 - Travaux toilettes école élémentaire
 - Contrat aidé ou CDD
- Réunion Commission urbanisme Terres du Lauragais 01/12/2021 :
 - Possibilité de dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme à partir du 01/01/2022 : 10 jours pour transmettre l'enregistrement au service urbanisme.
 - Bilan du service prévu pour janvier 2022.
 - Problème de délégation de signature / litige sur la position d'interprétation du préfet
 - Retrait de la commune de Ségreville du service urbanisme en 2022.
 - Réunion SDHEG 15/12/2021

Questions diverses

- Accord de permis de construire suite à division parcellaire quartier La Bourdette.
- Fermeture du secrétariat de la mairie du vendredi 24/12/2021 à 17h au vendredi 31/12/2021 inclus.
- Remerciements des familles suite à la distribution des cadeaux aux enfants et la prise en charge de l'augmentation du prix du repas de cantine de l'école de TARABEL.
- Location salle des fêtes : modification de la convention pour inclure les règles sanitaires en vigueur.
- Contrôle périodique gaz et électricité, observations :
 - 1 prise à changer à la salle des fêtes
 - L'absence d'éclairage de secours à la mairie
 - Manque grille de fermeture pour les bouteilles de gaz
- Contrôle périodique fosse septique salle des fêtes : tout est OK

Délibération Temps et cycles de travail

M. le Maire informe le conseil municipal, que depuis la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale, la durée hebdomadaire de temps de travail est fixée à 35 heures par semaine, et la durée annuelle est de 1607 heures.

Cependant, les collectivités territoriales bénéficiaient, en application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, de la possibilité de maintenir les régimes de travail mis en place antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001.

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a remis en cause cette position. En effet, l'article 47 de ladite loi pose le principe de la suppression des régimes de temps de travail plus favorables, et l'obligation, à compter du 1er janvier 2022, de respecter la règle des 1607h annuels de travail.

En ce sens, en 2017, la circulaire NOR : RDFS1710891C du 31 mars 2017 relative à l'application des règles en matière de temps de travail dans les trois versants de la fonction publique rappelait qu'il est « de la responsabilité des employeurs publics de veiller au respect des obligations annuelles de travail de leurs agents ».

Ainsi, tous les jours de repos octroyés en dehors du cadre légal et réglementaire qui diminuent la durée légale de temps de travail en deçà des 1607h doivent être supprimés.

Le Conseil Municipal doit se prononcer pour l'agent communal à temps non complet :

Suppression de tous les jours de congés non prévus par le cadre légal et réglementaire, afin de garantir le respect de la durée légale du temps de travail qui est fixée à 1607 heures pour les agents à temps complet, dans les conditions rappelées ci-avant.

Dans le respect de la durée légale de temps de travail, les agents de Maureville sont soumis au cycle de travail suivant :

Cycle hebdomadaire réparti en 2 demi-journées de travail (mardis et vendredis).

La fixation des horaires de travail des agents relève de la compétence du Maire, dans le respect des cycles définis par la présente délibération.

Instituer la journée de solidarité selon le dispositif suivant :

le travail de sept heures précédemment non travaillées à l'exclusion des jours de congés annuels, de la façon suivante, à savoir : en une demi-journée.

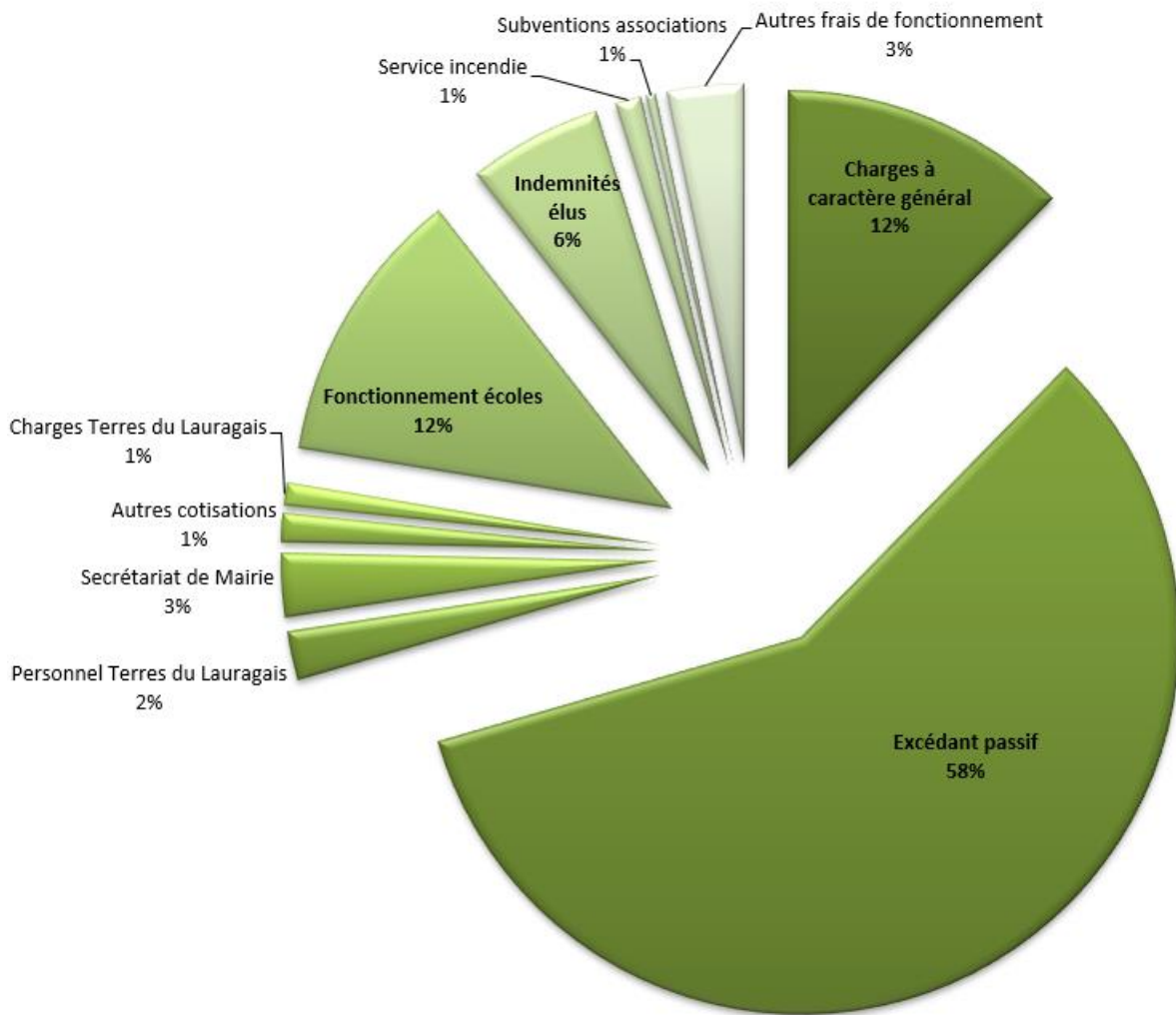
Pour les agents à temps non complet ou à temps partiel, la durée de travail supplémentaire est proratisée en fonction de leurs obligations hebdomadaires de service.

Sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité technique compétent, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année.

La délibération entrera en vigueur au 1er janvier 2022. Les délibérations antérieures relatives aux cycles de travail sont abrogées à compter de cette entrée en vigueur.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Répartition du budget communal de fonctionnement



Site Internet

Retrouvez le site internet de votre commune à l'adresse suivante :

www.mairie-maureville.fr



Vous pourrez y retrouver :

❶ Les informations et l'actualité de votre village :

- Son histoire,
- Son marché,
- Ses événements,
- Ses artisans / commerçants,
- Les chambres d'hôtes,
- ...

❷ Les informations de votre mairie :

- Comptes rendus des conseils municipaux,
- Les commissions,
- Le Plan Local d'Urbanisme,
- Les actions en faveur de la biodiversité,
- ...

❸ Les informations utiles :

- Les horaires et jours d'ouverture de la mairie,
- La réservation de la salle des fêtes,
- Les contacts utiles,
- ...

❹ Les informations concernant la jeunesse Maureilloise :

- Contact des écoles,
- Transports scolaires,
- Contact crèche,

❺ Les informations concernant les associations du village

Politeia

La mairie de Maureville utilise l'application POLITEIA pour communiquer simplement et rapidement avec ses administrés.



Vous pourrez :

- ❶ Recevoir des notifications sur des actualités de la commune.
- ❷ Recevoir des messages d'alertes.
- ❸ Consulter et signaler des **problèmes d'ordre public**.
- ❹ Donner votre avis.
- ❺ Participer à des sondages.

Soyez nombreux à nous rejoindre :

- ❶ En **téléchargeant l'application mobile gratuite** sur Apple store ou sur Google-play store
- ❷ En choisissant l'organisme MAUREVILLE



Plan Local d'Urbanisme

Tous les documents constituant le PLU sont consultables sur le site internet (dans la rubrique Mairie / PLU) ou à la mairie.

Vous retrouverez également, sur le site internet, un lien vers le site Geoportail, qui vous permettra de consulter votre parcelle et identifier son zonage.

Les nouvelles de l'année 2021 :

Un projet d'aménagement de la zone identifiée « Secteur Ouest » dans le document OAP est actuellement en cours d'étude.

Les premiers échanges nous ont conduit à engager une procédure de modification simplifiée du PLU pour permettre au futur aménageur de prendre en charge le chemin d'accès sud de ce futur espace urbanisé de 19 lots environ.



Urbanisme

A partir du 1er janvier 2022, afin de moderniser l'action publique, les collectivités territoriales devront être capables de recevoir en ligne, les demandes des différents types de permis de construire. 38 communes de l'intercommunalité Terres du Lauragais ont fait le choix de mettre en place un guichet numérique qui permet la saisine des demandes d'urbanisme par voie électronique et le suivi des dossiers grâce à un compte personnalisé.

Ces communes proposent aux professionnels ainsi qu'aux particuliers de déposer, par voie électronique, les dossiers de demande d'urbanisme.

Dans un premier temps, ce lien sera ouvert pour :

- ① Les certificats d'urbanisme de simple information,
- ① Les certificats d'urbanisme opérationnel,
- ① Les déclarations préalables,
- ① Les permis de construire,
- ① Les permis d'aménager.

A l'exception des permis ERP (Établissement Recevant du Public), des demandes de transferts et des attestations de travaux. **Pour ces derniers, seul le dépôt papier sera accepté.**

À partir du 1er janvier 2022, deux solutions s'offrent donc à vous pour effectuer votre demande d'autorisation d'urbanisme :

- ① Le dépôt papier : auprès de la mairie concernée par votre projet.
- ① Le dépôt en ligne : sur le guichet numérique.

Toutes demandes d'autorisation d'urbanisme envoyées par un autre biais (mail, fichier contact...) ne seront pas acceptées.

Pour déposer vos documents en ligne, rendez-vous sur :

<https://gnau31.operis.fr/terresdulauragais/gnau>

Biodiversité de la commune

Dans la continuité de notre démarche en faveur de la biodiversité dans la commune que nous avons engagée depuis 2018 et en collaboration avec l'association « Arbres et Paysages d'Autan », cette année a été marquée par :

- La satisfaction de voir notre travail commun, réalisé les précédentes années, se concrétiser en prenant racine et vigueur :



Place de la mairie



Secteur VC5 - Mairie



Secteur VC5 - Mairie



Secteur VC5 - Mairie

- Mise en place d'un programme, en partenariat avec le Crédit Agricole, pour atténuer les coulées de boues sur les routes de la commune tout en favorisant la biodiversité par plusieurs agriculteurs de la commune :



Bande enherbée / Secteur RD38



Bande enherbée / Secteur RD1



Plantation en agroforesterie



Plantation d'une haie séparative

- ❶ D'autres aménagements sont à prévoir en 2022, notamment sur les parcelles en bordure du chemin du lac (VC2) pour limiter les coulées de boues et sur une parcelle communale secteur En Bonnes pour la biodiversité :



Secteur VC2




Secteur VC5 – En Bonnes

Marché de Mauréville

Après plusieurs échanges avec nos fidèles commerçants participants à notre marché, il a été conjointement décidé de continuer notre marché de façon événementielle.

Notre marché gourmand sera donc organisé ponctuellement (et non plus mensuellement), et en général le second vendredi du mois.

Pour connaître les différentes dates du marché, suivez l'information sur  ou sur notre site internet.



En revanche PEPE PIZZA continue d'être présent tous les vendredis (possibilité de commander à partir de 10h).

Les travaux de l'année

Cette année a été marquée par plusieurs travaux sur les voiries communales de notre commune :

- VC6 l'Alhié
- VC11 En Roujol
- VC5 En Cabille
- VC4 En Sabanac
- VC3 En Broumelle



Secrétariat de Mairie

La mairie est ouverte aux jours et aux heures suivants :

- Le mardi matin, permanence de 9 heures à 12 heures
- Le vendredi après-midi, permanence de 15 heures à 19 heures


Tél : 05.61.83.13.62

Adresse e-mail : communedemaureville@orange.fr

M. le Maire peut vous recevoir le matin du premier samedi du mois sur rendez-vous.

Communication de la mairie

Les personnes désireuses de recevoir des informations par courriel (pour limiter la distribution papier dans les boîtes aux lettres) peuvent s'inscrire sur une liste de diffusion en déposant leur adresse courriel à la Mairie, ou en écrivant à « communedemaureville@orange.fr ».

Vous pouvez également **télécharger l'application**  .

Inscriptions sur les listes électorales :

Toute personne pourra solliciter son inscription sur les listes électorales en mairie toute l'année et, en

Recensement militaire :

Tout jeune atteignant l'âge de 16 ans doit se faire recenser à la Mairie à compter du jour de son 16ème anniversaire et dans un délai de 3 mois.

Influenza aviaire :

Tous les particuliers détenteurs d'une basse-cour (poules, canards, oiseau d'ornement...), quel que soit le nombre, doivent :

1°) déclarer en mairie ses animaux (formulaire cerfa 15472-02) ou par téléservice

(<https://agriculture-portail.6tzen.fr/default/requests/cerfa0/>)

2°) clautrer ou mettre sous filets tous les animaux.

Elections Nationales 2022 :

Les élections présidentielles auront lieu le :

- Dimanche 10 avril
- Dimanche 24 avril

Les élections législatives auront lieu le :

- Dimanche 12 juin
- Dimanche 19 juin

Etat civil 2021

Naissances :

Maëlys MAYOR	Le 27 avril 2021
Aïden HETLER	Le 06 mai 2021
Noah AL NATOUR	Le 13 juillet 2021
Paolo REICH	Le 08 octobre 2021

Décès :

M. Marius DELMAS	Le 14 février 2021
Mme Marie-France BACOU	Le 17 février 2021
M. André MIQUEL	Le 20 juillet 2021
M. Jean PERCEBOIS	Le 31 août 2021
M. Eugène PAYRASTRE	Le 30 décembre 2021

Bienvenue aux nouveaux Maurévillois

M. et Mme SABLAIROLLES	Le Rozel
M. DA SILVA et Mme VITALI	28 Quartier La Bourdette
M. ALARY et Mme TER-HEIDE	11 Chemin de l'Alhié
M. et Mme JAULENT	L'Alhié
M. WELMENT	Lourmette

Mariage

M. TROUCELIER et Mme FLEURET	Le 24 juillet 2021
M. MORENO et Mme ARIBAUD	Le 11 septembre 2021

Et oui, 18 ans déjà !

Clara CONDOUMY
Louise LACROIX
Lucas VALATX
Cécile NAVARRO



Rappel du SIPOM

La Gestion des biodéchets à la source d'ici 2023

Qu'est-ce qu'un biodéchet :

« Tout déchet non dangereux biodégradable du jardin ou de parc, alimentaire ou de cuisine issu notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires » (code environnement).

Actuellement, comment nos biodéchets sont-ils traités ?

Chaque année, nous produisons 18 millions de tonnes de biodéchets, soit un 1/3 des déchets résiduels.



Sur le territoire du SIPOM, 30% des ménages pratiquent le tri des déchets organiques. Les 70% restants non triés sont évacués avec les poubelles de cuisine et enfouis au Bioréacteur de TRIFYL.

Pourquoi devons-nous trier les biodéchets ?

- ❶ Diminuer le flux de déchet de l'élimination classique (bioréacteur),
- ❶ Diminuer les émissions de CO₂,
- ❶ Permettre un retour au sol avec un amendement organique de qualité,
- ❶ **Limiter la hausse des coûts,**
- ❶ Préserver l'environnement de diverses pollutions.

De quelles solutions disposons-nous ?

- ❶ Développement du compostage : composteur individuel ou lombricomposteur en appartement,
- ❶ Développement du compostage partagé pour les pieds d'immeubles, de quartier, d'établissements, ...,

Quelles sont les avantages ?

Le compostage domestique présente de nombreux avantages :

- ❶ Diminution des tonnages collectés en ordures ménagère (poubelle verte),
- ❶ Transmission de savoir-faire et apprentissage technique,
- ❶ Découverte et promotion du monde du vivant,
- ❶ Créations et utilisation d'un amendement organique,
- ❶ Diminution des coûts (collecte, traitement des déchets, achats d'engrais),
- ❶ Création de lien social,
- ❶ Mutualisation des efforts et partage du compost produit (surtout pour les composteurs partagés).

Le SIPOM met à disposition des usagers des composteurs et lombricomposteurs.

Ainsi, nous espérons étendre ce procédé et équiper le plus grand nombre d'usagers du territoire. Contactez-nous au

- ❶ 05 62 71 22 83
- ❶ www.sipom.fr

Le SIPOM viendra ensuite installer le composteur chez vous sur rendez-vous.

Que prévoit la Loi ?

La directive européenne 2018/851 impose un tri à la source des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023.

Ainsi, chaque citoyen doit disposer d'une solution lui permettant de ne pas jeter ses ordures ménagères : le compostage est la meilleure solution





Rappel du SIPOM

Soyons Eco-citoyen. Chaque geste compte !

Se trouvent encore dans nos poubelles des quantités de produits qui ne devraient pas y être et pour lesquels d'autres valorisations existent.

Tout d'abord, lors de nos actes d'achat du quotidien il faut se poser les bonnes questions :

- Est-ce nécessaire ?
- Est-ce le bon volume ?
- Est-ce la bonne taille ?
- Est-ce que j'en ai besoin ?

Ensuite au moment de la consommation, soyons attentifs à une utilisation dans les meilleures conditions :

- Pas de gaspillage.

Et ensuite vient l'étape des déchets :

- La valorisation à domicile des déchets alimentaires est la meilleure, c'est pourquoi les composteurs sont mis à disposition des habitants gratuitement ;
- Pour les déchets encombrants ou dangereux : des déchèteries sont à votre disposition ;
- Pour les textiles pensez à la vente d'occasion ou au don : des colonnes SRCE ou Le Relais sont réparties à peu près sur toutes les communes,
- Pour les végétaux un service de broyage à domicile est proposé par le SIPOM...

Des autocollants stop pub sont disponibles à la Mairie et au SIPOM.

Le SIPOM a mis en place depuis plus de 15 ans la collecte sélective des emballages ménagers. Les consignes sont simples :

- Il faut mettre dans les bacs jaunes EN VRAC tous les emballages ménagers et tous les papiers. Suivant votre lieu de résidence (partie urbaine dense ou plus rurale) le mode de collecte des emballages à recycler diffère.

La collecte s'effectue en bacs individuels dans les villes et dans des bacs de regroupement à couvercle jaune en campagne. Nous vous fournissons, suivant le cas, soit des bacs individuels soit des cabas de pré-collecte réutilisables pour les habitants des zones plus rurales. La réussite de ce dispositif de collecte est la garantie d'une meilleure maîtrise des coûts.



- Pour le verre, c'est encore plus simple. Le nombre de colonnes à verre a été considérablement augmenté et chacun peut, sans effort particulier, effectuer ce simple geste de tri.

Sur 10 bouteilles achetées, la collecte des colonnes à verre n'en récupère aujourd'hui que 6.

Pourquoi 4 bouteilles ou flacons en verre sur 10 finissent encore à la poubelle ?

Le verre (pots, bocaux et bouteilles) doit être amené jusqu'au récup' verre.

Pour connaître leur localisation : www.sipom.fr

J'en appelle aux derniers récalcitrants : **il est de l'intérêt de TOUS de réduire les volumes d'ordures ménagères résiduelles à traiter et de respecter les consignes de tri.**

Soyons-en convaincus : chaque geste compte !



Communiqué Mairie sur le SIPOM

Le conseil municipal souhaite vous rappeler les règles de collecte des ordures ménagères sur notre commune.

Tout d'abord, le principe de tarification des collectes des ordures ménagères est basé sur le calcul d'un indice composé comme suivant :

- Coefficient de 0.7 lié à une première collecte hebdomadaire d'ordure ménagère
- Bonification de 0.2 s'il y a un regroupement sur cette première collecte
- Coefficient de 0.45 lié à une seconde collecte hebdomadaire d'ordure ménagère
- Bonification de 0.2 s'il y a un regroupement sur cette deuxième collecte
- Coefficient de 0.3 lié à une collecte sélective en porte en porte
- Coefficient de 0.1 lié à une collecte sélective en bac de regroupement

Comme Maureville est sur un système de regroupement d'ordure ménagère et de collecte sélective, le SIPOM dans son calcul de tarification applique l'indice le plus bas possible de 0.6 (0.7-0.2+0.1).

Nous voulions donc vous sensibiliser que si le SIPOM est de plus en plus sollicité par un ramassage en porte à porte sur les ordures ménagères, nous ne pourrions plus maintenir ce coefficient de 0.6 et donc le tarif actuel.

Avec les nouvelles taxes gouvernementales sur le traitement des ordures ménagères qui vont être mis en œuvre durant les prochaines années, c'est donc un effort collectif que nous devons réaliser pour ne pas changer notre coefficient de calcul et donc limiter la hausse du prix de l'enlèvement des ordures ménagères.

Nous sommes tous mobilisés pour maintenir un ramassage collectif sur notre commune.

Nous constatons encore cette année, beaucoup trop de dépôts sauvages sur la commune ou à proximité des points de collecte, nous vous rappelons que la déchetterie de Caraman est ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.



La majorité de ces déchets ont été ramassés par les membres du conseil municipal ou les agents territoriaux, nous envisageons donc de mettre en place de moyens répressifs pour lutter contre ces incivilités citoyennes et environnementales.

Les associations du village



ACCA de Mauréville

La composition du bureau :

- Président : Sylvain CODECCO
- Vice-Présidente : Karine SAREIX
- Trésorier : José MORENO
- Secrétaire : Sébastien DERAMOND
- Membres actifs : Bruno MACQUET, Jérôme CASITAS.

Bilan de la saison 2020-2021 :

Notre association, composée de 29 membres, n'a pu se réunir cette année pour son traditionnel repas de fin de saison, mais contrairement à l'an dernier, nous avons pu faire notre assemblée générale le 18 juin 2021.

Pour tout renseignement, merci de vous adresser à Sylvain CODECCO (06-26-59-58-23).



Association Maurévilloise de Belote

La composition du bureau :

- Président : Guy VALETTE
- Trésorier : Franck DEVALLE
- Trésorière adjointe : Michèle DEVALLE
- Secrétaire : Jacques CODECCO
- Secrétaire adjointe : Marie-Claude MOULET

En raison du contexte sanitaire, les manifestations prévues en 2021 n'ont pas eu lieu.



Association Les Répoupets

La composition du bureau :

- Présidente à titre posthume : Cathy MACQUET
- Présidente : Brigitte OWEZAREK
- Vice-Présidente : Nabila GUERNANE
- Trésorière : Pascale CODECCO
- Trésorier adjoint : Joël OWEZAREK
- Secrétaire : Blandine FONTORBES
- Secrétaire adjointe : Maryse FAURE

Depuis sa création, en janvier 2011, notre association « LES REPOUPETS » qui a pour but de permettre aux assistantes maternelles agréées en activité ou non de pouvoir se rencontrer et d'échanger sur leur expérience, accompagnées ou non des enfants confiés.

La crise sanitaire nous a également impactée ; en effet nous avons vu le nombre d'adhésions diminuer pour cette année 2021, mais, nous avons pu tout de même continuer notre activité et ouvrir l'association le 14 septembre dernier, après une année et demie de fermeture, les mardis et les jeudis de 10h à 12 h à la Salle des Fêtes du village prêtée gracieusement par la Mairie. Nous avons pu ainsi multiplier les activités d'éveil, manuelles, ludiques et éducatives pour le bonheur des petits et des grands dans le respect des gestes barrières.



L'association est ouverte à tous les assistants maternels agréés moyennant une cotisation.

Pour tout renseignement, merci de contacter la Présidente au 06 98 91 79 68.

Nous acceptons également les dons de matériel (feuilles, feutres...), jouets pour bébé/enfant ou des dons financiers, merci.

La composition du bureau :

- Présidente : Françoise SERIN
- Vice-Présidente : Marie-Claire PAYRASTRE
- Trésorière : Cécile GRANDOU
- Trésorière adjointe : Béatrice BERTHIER
- Secrétaire : Aurélie DEGEILH
- Secrétaire adjointe : Mathilde OUBET
- Animatrice : Elisabeth PAYRASTRE
- Membres actifs : Nabilla GUERNANE / Florence LACROIX / Sylviane SAVO

Créée depuis plus de 30 ans, adhérente à la Fédération Française EPG, la Gymnastique Volontaire (GV) vous propose de pratiquer une activité physique et sportive proche de chez vous. Vous évoluerez à votre rythme, sous l'encadrement de notre animatrice Mme Babeth Payrastre (éducatrice sportive diplômée d'état), dans un esprit convivial et sympathique.

La saison dernière a été très perturbée dans le milieu sportif dû aux restrictions sanitaires, nous forçant de suspendre les cours en intérieur.

Mais les beaux jours arrivants, nous avons repris au mois de mars, le samedi après-midi, nos cours en extérieur suivant les aléas météorologiques. Toujours novatrice, notre coach a su s'adapter en nous proposant des séances diversifiées de cross training, intégrant même du mobilier urbain dans le parcours. Grâce à cette nouvelle situation, nous avons pu constater le bienfait du sport de plein air sur notre organisme et notre moral...

Si pour cette nouvelle année 2022, vous avez choisi de bouger avec de bonnes résolutions, venez donc nous rejoindre, même en cours d'année cela est encore possible ! Les deux premières séances sont offertes.

Mais vous pourrez également venir découvrir, le samedi, nos séances d'initiation ouvertes à tous, comme du conditionning, du yoga, de la marche nordique ou peut-être même du bungy pump. Vous trouverez toute notre actualité et les renseignements d'inscription sur le site de la mairie (www.mairie-maureville.fr, rubrique Vie associative, onglet GV Maureville). En attendant de vous croiser, l'ensemble des membres du bureau vous souhaite une excellente et heureuse année 2022 !





Le Comité des Fêtes de Maureville

La composition du bureau :

- Présidente : Sarah MOLINIER
- Vice-Président : Julien VALETTE
- Trésorière : Marianne BERTHIER
- Secrétaire : Nelly VALETTE

Si vous souhaitez nous contacter, envoyez-nous un e-mail à l'adresse suivante :
cdfmaureville@gmail.com



Suivez-nous aussi sur Facebook : Comité des Fêtes de MAUREVILLE

Ce fut encore une année compliquée à cause des conditions sanitaires. Mais nous avons quand même eu l'opportunité d'organiser un nouvel événement ! La soirée Châtaignes qui s'est déroulée le vendredi 19 novembre, et qui a rassemblé une centaine de personnes.

L'équipe du comité des fêtes vous remercie d'être venu nombreux à participer à l'unique manifestation qui a permis de refaire vivre notre magnifique village.

Dates 2022 à ne pas rater :

- Samedi 19 mars : Nous invitons les personnes volontaires qui veulent s'investir dans notre équipe de bénévoles à se faire connaître lors de la St Joseph autour du verre de l'amitié après la messe,
- Samedi 16 mai : Nous passerons vous donner un présent afin de vous annoncer la fête,
- 10 juin au 12 juin : FETE LOCALE ! Les programmes vous seront communiqués dans l'année,
- L'intervillage : Tous les Maurévillois sont attendus pour former une équipe qui déchire !
- Samedi 8 octobre : La soirée Aligot saucisse est de retour pour vous en mettre plein les papilles,
- Novembre : Soirée Châtaignes et vin nouveau.

On vous attend encore plus nombreux pour une année haute en couleur !!!

Prenez soins de vous et bonne année à toutes et à tous !
L'équipe du comité des fêtes

Manifestations de l'année

Le 11 novembre : Dépôt de gerbe aux monuments aux morts



Le 19 Novembre 2021 : Soirée Châtaignes et vin nouveau organisée par le comité des fêtes.



Le 28 Novembre 2021 : Repas des aînés

Le conseil municipal a organisé le repas des aînés en cette fin d'année. Tous les maurevillois et maurevilloises de plus de 60 ans ont pu se retrouver à la salle des fêtes autour d'un bon repas préparé par Marc ASTRIC de Villenouvelle.



11 Décembre 2021 : Arbre de Noël

Suite à la dernière évolution de la crise sanitaire, le conseil municipal a finalement annulé l'arbre de Noël. Le père Noël a tout de même laissé ses cadeaux aux conseillers municipaux qui les ont distribués individuellement à tous les enfants de moins de 10 ans.

Les dates à retenir pour l'année 2022

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, il nous est impossible de garantir les futurs évènements pour l'année 2022.

❶ Consulter le site internet : www.mairie-maureville.fr

❶ Télécharger l'application 

Concours d'épouvantails

Dans le but de rapprocher, et de partager une activité ludique entre les agriculteurs et les habitants de la commune, le conseil municipal vous propose un grand concours d'épouvantails qui sera organisé au printemps 2022.

Nous reviendrons vers les personnes intéressées pour vous donner les modalités, les dates et le règlement. Mais nous pouvons d'ores et déjà vous communiquer que :

- ❶ **Pour s'inscrire, chaque concurrent devra avoir une autorisation signée de l'agriculteur accueillant l'épouvantail dans son futur champ de Tournesol.**
- ❶ Les participants devront proposer un épouvantail créatif qui sera jugé sur des critères :
 - D'esthétiques,
 - D'originalité,
 - D'efficacité,
 - ...
- ❶ L'installation de l'épouvantail dans la parcelle sera réalisée par le participant.
- ❶ Un jury évaluera les différents épouvantails placés sur la commune.
- ❶ Des cadeaux seront offerts aux différents gagnants.

Pour les futurs candidats, merci de prendre contact avec le secrétariat de la mairie avant la fin du mois de février (communedemaureville@orange.fr) pour retirer un dossier d'inscription.



Concours photos

Comme l'an dernier, nous souhaitons renouveler pour cette année prochaine, un concours photos. Les photos gagnantes seront publiées sur le prochain bulletin.

Photographier un instant ou une situation remarquable sur la commune.

Envoyer la photo par mail à la mairie :
communedemaureville@orange.fr avant le 30 novembre 2022.





*Le conseil municipal
vous présente ses
meilleurs vœux*

2022
